

## **Action foncière - 21, chemin du Fort des Justices - Acquisition aux Consorts BRUCHON**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Les Consorts BRUCHON sont propriétaires d'un immeuble situé 21, chemin du Fort des Justices, cadastré section HV n° 24. Ce bien est touché par un alignement au Plan d'Occupation des Sols.

Les Consorts BRUCHON ont donc demandé à la Ville de Besançon d'acquérir cette propriété, qui a été estimée par les Domaines à une valeur vénale de l'ordre de 250 000 F, acceptée par les Consorts BRUCHON.

La dépense de 250 000 F plus les frais d'acte seront imputés au chapitre 922.212.00501.30100 alimenté par un transfert de même montant du chapitre 922.210.501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- l'acquisition de la propriété BRUCHON aux conditions définies ci-dessus,
- M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- le transfert précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.